





PROCES VERBAL REUNION SPORTIVE DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 20 JANVIER 2019

Lieu : Périgueux Piscine Bertran de Born

Page | 1

Membres CODIR présents :

ACAP: GAULIN H, MEYER P, LAROCHE S,CNB: PASCAUD L, VASCO AS, GACHE B

<u>COPO Natation</u>: DEZON C, YSABEL P,

• USN24 :

• **CN ST ASTIER :** BESSE E,

Membres CODIR excusés:

• ACAP: GAULIN I

• <u>CNB</u>:

• COPO Natation: ISSOT M,

• **USN24**: MOREAUD S, VEYSSIERE F

• CN ST ASTIER: PAGENOT M

Membres CODIR non excusés :

• ACAP:

• <u>CNB</u>:

• COPO Natation:

<u>USN24</u>: CATTIAUX M, BIL S,

• CN ST ASTIER :

Membres invités hors comité : Il s'agit des Présidents de club

• ACAP: HEYER P (Président)

• CNB :

• COPO Natation: ISSOT L (Présidente),

• <u>USN24:</u>

CN MONTPON:

• CN ST ASTIER: BESSE F (Président),



















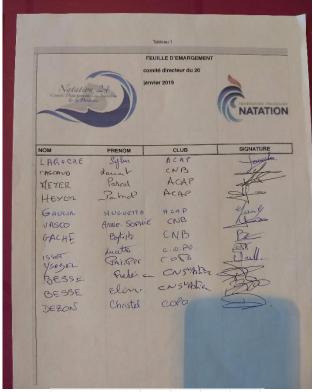








Page | 2



	Membre du CODIR Présent	Membre du CODIR Excusé	Président Présent	Président excusé
15 participants +	√ 9	√ 3	✓1	✓ 2
♥ Vasco Anne S /	~			
● Lucette Issot copo			~	
e Elisa Besse	~			
MOREAUD Serge		~		
ONB - Baptiste GAC	~			
ONB - Michel LACO				~
ONB - Christelle TH				~
VEYSSIERE Fabrice		~		
⊖ Gaulin Huguette	~			
● Christel DEZON	~			
Philippe copo	~			
Isabelle GAULIN		~		
● Laroche Sylvie	~			
Pascal ACAP	~			
pascaud laurent	~			



























Page | 3

Ordre du jour





Le Comité de Dordogne de Natation invite :

- Les membres du Comité Directeur,
- Les Présidents des clubs

à assister à la réunion du Comité Directeur du CD24 qui se tiendra le

Dimanche 20 Janvier 2019 à 12h15

Reprise compétition à 14h

Salle de réunion Piscine Bertran de Born à Périgueux

Ordre du jour

1. Repas à partir de 11h45 en tribune pour ceux qui le souhaitent

30mn

2. Validation

5mn

- PV CODIR du 30 Septembre 2018
- Mail du 22/11/2018 CND24: Annulation Championnat Départemental de Natation du 24 & 25/11/2018
- 3. Revue document de l'AG ordinaire

30mn

4. Revue document de l'AG extraordinaire

30mn

- Candidats à l'élection aux postes disponibles
- Revue nouveaux statuts
- 5. Divers

30mn

- NAN CUP (chef de délégation-entraineurs-préparation)
- Questions diverses

Cette convocation tient lieu d'ordre de mission

Réponse sur le lien doodle https://doodle.com/poll/waztxgkrximp4hcn

En comptant sur votre présence

Recevez mes sincères salutations

Laurent PASCAUD,



























1. Validation

- PV CODIR du 30 Septembre 2018
- Mail du 22/11/2018 CND24 : Annulation Championnat Départemental de Natation du 24 & 25/11/2018

Page | 4

Approuvé à l'unanimité

2. Revue document de l'AG ordinaire

- Parcours du document transmis en décembre 2018 pour commentaires.
 Uniquement 2 retours :
 - Pascal pour les championnats régionaux « jeunes » que je n'avais pas pris en compte. Rectifié.
 - Florence et Tanguy sur la partie Natation Artistique. Rectifié.
- o La partie financière sera transmise par mail avec ce PV, idéalement ce lundi. En annexe le tableau utilisé pour valoriser le bénévolat.
- Questions qui seront posées en AG concernant :
 - Rétrocessions au club de Montpon. Antoine Durand, juriste à la FFN m'informe pour donner suite à nos discussions sur les statuts que verser une aide financière à un club non affilié 8 mois sur 12, qui n'a aucun élu car personne ne s'est présenté au CODIR, qui ne participe pas donc à la vie fédérale est pas très légitime. Au mieux le montant devrait correspondre au prorata du nombre de mois ou le club est affilié, c'est-à-dire pour le club de Monpon 4 mois sur 12. La question posée est pour 2018 : Maintenons-nous au club de Montpon la rétrocession des licences sur la saison 2018 ? Si oui 100% de la somme ? ou 4/12 de la somme ?
 - Stages nageurs. Le changement de règlement l'an dernier avec la suppression du Lucien Zins Inter-région par le Lucien Zins région fait que nous avons suspendu le paiement de l'indemnité de stage car ne répondant pas aux critères initiaux. La nouvelle région étant très proche de l'ancienne Inter-région (Toulouse en moins), le CODIR est favorable au maintien de cette indemnité pour les nageurs qui répondent aux critères (3 nageurs sur les 9 listés). Maintenons-nous la participation financière du CND24 à ces 3 nageurs ? Si oui pour un montant de 100€ ou 50€ ?

























Page | 5

- Les statistiques sont arrêtées pour les licences à samedi 19 Janvier 2019 avec une prévision de nouvelles licences de l'ordre de 5 à 10 licences et un alignement sur l'année dernière pour les clubs d'été.
- Le chronométrage semi-automatique est toujours inclus dans le bilan car le dossier est toujours en instructions au sein des services du Conseil Départemental. Suite à l'étonnement des présents, Sylvie a vérifié dans les comptes rendus et le chronométrage semi-automatique avait été validé avec 18 voix sur 29. Comme rappelé par L Pascaud, si nous recevons une subvention pour cet achat il sera bien évidemment soumis pour décision. Aujourd'hui on trouve des équipements moins chers (STRAMATEL pour moins 15 000€ avec un panneau d'affichage pour 3 900€) que ceux de Mégatek (33 000€) (Les offres en copie).
- Confirmation de la ligue pour le paiement des rétrocessions des licences sur la saison 2018. Aucune visibilité sur la saison 2019. En fonction du retour de la ligue, nous adapterons nos dépenses en conséquence suivant les pistes suivantes :
 - Non-paiement aux clubs d'étés la rétrocession des licences puisque aucune recette
 - Suppression ou diminution du budget formation
 - Suppression ou diminution des participations aux stages
 - Suppression du reversement aux clubs labellisés.

Au niveau des recettes un levier existe en augmentant le prix des engagements mais comme le souligne Laurent il vaut mieux avoir plus de nageurs avec les engagements pratiqués actuellement que des engagements plus élevés avec une baisse du nombre des nageurs. Aux clubs aussi de jouer le jeu.

3. Revue document de l'AG extraordinaire

<u>Candidats à l'élection aux postes disponibles</u>
 Uniquement deux candidats de St Astier : Frédéric Besse, Président et Fabrice Grassein, entraineur.

Revue nouveaux statuts

Deux points étaient à déterminer et à valider pour proposition à l'AG suite au retour du service juridique de la FFN, Mr Antoine Durand

Point 1 : nombre de sièges. Le nombre existant auparavant était de 6 clubs x 4 élus par club = 24 membres.

























Au sein du CODIR, vote pour le maintien d'un CODIR à 24 membres : 2 votes pour, 2 votes contre et 3 absents

Comme les statuts seront validés par les présidents lors de l'AG, L Pascaud demande l'avis des 3 présidents présents sur le nombre d'élus pour les prochains CODIR. A l'unanimité, les 3 Présidents recommandent 21 élus. Les 3 présidents ayant la majorité Page | 6 lors de l'AG, L Pascaud propose d'écrire directement sur les statuts le choix des Présidents afin d'éviter de nouvelles modifications.

Point 2 : nombre d'élus par club. Réponse de la FFN « vous ne pouvez fixer un nombre de membres par club du Comité Directeur, cela remettrait en cause le caractère démocratique du comité départemental, d'autant plus que le nombre par club d'élus est identique. Nous vous recommandons un maximum se situant dans une fourchette de 25 à 40% ». Après de nombreux calcul et une longue hésitation entre 33% et 34%, le choix retenu par les membres du CODIR et les 3 Présidents présents est de 34% soit 7 élus maximum par club.

Concernant la question posé par B Gache (et déjà posé par L Pascaud) sur la phrase « dont un médecin » la réponse d'Antoine Durand, juriste à la FFN est la suivante : « je vous informe en premier lieu que l'obligation d'avoir un médecin licencié au sein des instances dirigeantes est consacrée par les dispositions statutaires obligatoires des fédérations sportives agréées ; la volonté de la dernière Assemblée Générale a ainsi été de conserver cette disposition dans les Statuts-types des structures déconcentrées afin qu'une personne dont la compétence en matière médicale est reconnue puisse avoir un poids dans chaque région/département. Sachez que même si ces Statuts-types applicables aux Comités départementaux sont obligatoires conformément au Règlement intérieur fédéral, le bon-sens lors de leur application est primordial, en ce que si aucun médecin ne se présente, il n'y aura pas de médecin au sein du comité directeur départemental, qui pourra tout de même faire fonctionner le comité départemental. »

4. <u>Divers</u>

- NAN CUP (chef de délégation-entraineurs-préparation)
 - Proposition de Huguette Gaulin comme chef de délégation de la sélection validé par les membres du CODIR à l'unanimité. Elle aura en charge l'organisation de cette manifestation que ce soit sur le plan administratif, logistique et sportives (avec les entraineurs)
 - Pour les entraineurs, Pascal Meyer ne pourra pas être présent à cette compétition (Championnat Maîtres) ainsi que philippe Ysabel, Baptiste

























Gache avait évoqué un souhait d'y participer lors d'une précédente réunion. Le nom de Fabrice Grassein est aussi évoqué ainsi que celui de Philippe Boileau. Anne Sophie Vasco du CN Bergerac et Frédéric Besse regardent pour en discuter avec les entraineurs concernés.

Page | 7

- Pascal et Philippe souligne l'intérêt d'avoir un troisième entraineur pour accompagner cette sélection. Pas d'objection ce qui ne change pas le nombre d'accompagnant qui est de 6 personnes. 2 officiels, 3 entraineurs et 1 accompagnant. Laurent souligne l'importance si cela est possible d'avoir un représentant au minimum de chaque club et au moins deux Dames.
- Pascal indique que nous aurons une équipe fille qui devrait être compétitive et que ce sera plus dur pour les garçons. Il est important que les entraineurs reviennent pour la prochaine réunion avec la liste des nageurs « jeunes ».
- A définir comment on rassemble la sélection pour un week end de cohésion ou des journées de cohésion.
- Organisation d'un prochain CODIR orienté NAN CUP. Après réflexion à la fin du CODIR et consultation autour du bassin avec les membres du CODIR présents, il a été décidé de faire le prochain CODIR en suivant l'Assemblée Générale du 27 Janvier 2019 afin d'éviter de nouveaux déplacements.

Questions diverses

- En raison de l'AG de la ligue de natation de Nouvelle Aquitaine qui se tiendra le dimanche 31 Mars à Anglet (Merci aux clubs de l'inscrire dans les Agendas) et du recyclage des officiels A ce même jour, il sera impossible de réaliser la JOQUA 6 par manque du jury de tête. Il est proposé d'avancer cette compétition de deux semaines. Laurent contacte le Directeur de la piscine de Bergerac pour le valider.
- Officiels: Huguette communiquera une date pour une formation officiel B sur Sarlat. 3 ou 4 jeunes souhaitent intégrer le collectif Jeunes Officiels.
 Huguette souligne une baisse de participation chez les jeunes officiels.

Clôture de la réunion à 14h15. Merci à tous.





















Bilan financier au 31/12/2018 : Trésorerie

 Les comptes bancaires de l'association au 31/12/2018 font état d'une trésorerie de 16 147.20 €

Ils se répartissent sur 2 comptes au Crédit Mutuel du Sud-Ouest :

- ➤ Compte courant pour un montant de 2 129.50 €
- ➤ Compte sur livret pour un montant de 14 017.70 €
- La comptabilité de l'association au 31/12/2018 fait quant à elle ressortir une trésorerie de 20 611.25 €correspondant à :

Compte courant : 6 593.55 €Compte sur livret : 14 017.70 €

• La différence concernant le compte courant est relative à des dépenses de 2018 non encore débitées à la banque et des recettes non encore créditées. D'où le rapprochement bancaire ci-dessous :

Solde à la banque du compte courant CMSO au 31/12/2018	+ 2 1	29.50 €
+ CRA LNA – rétrocession licences 2017/2018	+ 5 8	300.00€
+ Engagements JOQUA du 09/12/2018 ST ASTIER	+ 1	95.00 €
+ Engagements JOQUA du 08/12/2018 COPO	+	39.00 €
+ Engagements JOQUA du 09/12/2018 COPO	+ 1	17.00 €
- Frais CMSO utilisation domaine web 12/2018	-	2.45 €
- Rmbt frais déplacements L. PASCAUD 05/07/18 et 03/11/18	-	49.00 €
- Abonnement FFN frais communication 2018/2019	- 1	80.00€
- Dordogne Sport – Solde sac à dos bleu skil	- 3	311.50 €
- Reversement CDN 24 – Part régionale licences été USN24	- 9	46.40 €
- Reversement CDN 24 – Part régionale licences été Montpon	- 1	97.60 €
Solde Comptable au 31/12/2018	+ 6 5	93.55 €

- La trésorerie excédentaire de l'association fait l'objet d'un placement sur Livret depuis le 04/05/2015.
- Le montant des intérêts sur livret reçus pour la période de 2018 est de 88.60 €
- Comparatif des données comptable Trésorerie sur les 4 derniers exercices :

Comparatif Trésorerie sur 4 ans	2018	2017	2016	2015
Solde comptable CMSO - CC	6 593.55 €	7 328.17 €	2 278.50 €	6 467.50 €
Solde comptable CMSO – Livret	14 017.70 €	13 462.60 €	16 149.20 €	12 046.66 €
Total trésorerie réelle	20 611.25 €	20 790.77 €	18 427.70 €	18 514.16 €
Intérêts placement sur Livret	88.60 €	113.40 €	102.54 €	46.66 €

Compte de résultat au 31/12/2018 : Trésorerie

- Le montant des recettes de l'exercice est de 17 977.90 €
- Le montant des dépenses de l'exercice est de 18 157.42 €
- Le résultat de l'exercice est déficitaire de 179.52 €
- Détail des données du Compte de Résultat 2018 : (cf fichier annexe)
- Comparatif des principales données comptables Compte de Résultat sur les 4 derniers exercices

Comparatif postes compte de	2018	2017	2016	2015
résultat sur 4 ans				
+ Recettes Engagements (1)	7 989.30 €	5 988.00 €	4 725.50 €	4 417.00 €
+ Subvention CD 24 (2)	2 500.00 €	4 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
+ Participation LNA	5 900.00 €	6 000.00 €	5 951.51 €	6 420.62 €
+ Subvention CNDS	1 500.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
+ Intérêts des fonds placés sur Livret	88.60 €	113.40 €	102.54 €	46.66 €
- Achats de matériels / Fournitures act.	763.90 €	907.90 €	1 640.71 €	719.48 €
- Autres matières et fournitures (3)	2 488.12 €	1 250.95 €	298.75 €	784.70 €
- Récompenses / Cadeaux (4)	4 349.12 €	3 562.90 €	4 550.08 €	2 893.96 €
- Frais déplacements (5)	2 073.55 €	800.82 €	1 266.73 €	1 347.39 €
- Frais restauration (6)	1 060.00 €	854.64 €	874.13 €	927.95 €
- Frais hébergement (7)	955.26 €		270.00 €	813.00 €
- Frais spécifiques / événements (8)	1 948.20 €	3 044.77 €	1 387.00 €	3 823.03 €
- Frais stages de formation (9)	2 417.21 €	2 904.00 €	1 200.00 €	430.15
- Charges exceptionnelles	50.00 €	300.00 €	0.00 €	1 000.00 €
+ - Prestations en nature	26 280.00 €	28 040.00 €	20 760.00 €	0.00 €
+ - Bénévolat	60 933.00 €	63 666.00 €	45 696.00 €	753.00 €
Résultat (bénéfice + ; déficit -)	- 179.52 €	+ 2 585.07 €	-86.46 €	+ 1 179.99 €

- (1) Les **recettes engagements** de 7 989.30 €correspondent à des engagements pour un montant de 8 555.00 €- les reversements aux clubs labellisés pour un montant de 565.70 €
- (2) **Subvention du Conseil Départemental** de 2 500.00 € de fonctionnement. (2017 de 4 000 € dont 1 500.00 € pour les Championnats du Monde Masters reversée aux clubs participant). Elle est donc identique à 2017 et a augmentée de 500 € par rapport à 2015 et 2016
- (3) Autres matières et fournitures 2 488.12 €correspond principalement à :
- DORDOGNE SPORT : bonnets, tee-shirts, shorts, sweats pour 153.90 € 437.01 € 1 019.69 € -82.80 € 695.00 € 40.50 € soit 2 263.30 €
- DORDOGNE SPORT : 2 panneaux avec poignées et drapeau pour 130.50 €

- (4) **Récompenses/cadeaux** 4 349.12 €correspond principalement à :
- DORDOGNE SPORT : tee-shirts ENF, médailles, coupes pour 369.60 € 218.40 € 90.50 € 1 329.16 €soit 2 007.66 €
- DORDOGNE SPORT : sacs à dos Bleu Skil ENF pour 133.50 €et 311.50 €soit 445.00 €
- EUROP ACCESSOIRES: médailles, ruban, coupes pour 815.20 €
- FLASHBAY 25 clés USB 3350mAh Core Bleu pour 1 081.26 €
- (5) Frais de déplacements 2 073.55 €correspond principalement à :
- Transports VALADE : 224.40 € 643.05 € 261.00 € 609.00 €soit 1 737.45 €
- ASF / Parkings : 1.70 € 52.40 € 11.40 € 14.00 € 14.00 € soit 93.50 €
- Remboursement frais déplacements : 87.80 € 154.80 € soit 242.60 €
- (6) Frais de restaurant 1 060.00 €correspond principalement à :
- Auberge de Jeunesse La Rochelle pour 901.00 €
- Remboursement frais repas pour 34.00 € 90.00 € 35.00 € soit 159.00 €
- (7) Frais d'hébergement 955.26 €correspond principalement à :
- Auberge de Jeunesse La Rochelle pour 955.26 €
- (8) Frais spécifiques / événements 1 948.20 €correspond principalement à :
- entrées LASCAUX sélection NAN CUP : 170.00 €
- participation UNICEF Nuit de l'Eau : 300.00 €
- entrées piscine de Brive NAN CUP : 334.20 €
- reversement part départementale licences club été USN 24 : 946.40 €
- reversement part départementale licences club été MONTPON : 197.60 €
- (9) Frais de stage de formation 2 417.21 €correspond principalement à :
- frais déplacements P. MEYER formation BF4 : 1 967.21 €
- participation frais de séjour collectif jeunes officiels à Chartres du 06 au 08/07/2018 pour 250.00 €
- participation au stage juniors 2018 ACAP pour 200.00 €

En 2017, la non-participation à la compétition de La Rochelle expliquait en grande partie le résultat bénéficiaire de 2 585.07 €

En 2018, le report de la compétition du Championnat de Dordogne des 24 et 25/11/2018 pour des raisons de sécurité en raison des manifestations peut expliquer en grande partie le résultat légèrement déficitaire de 2018.

Des incertitudes quant au maintien total ou partiel de la rétrocession par la Ligue doit nous amener lors des prochains CODIR à envisager les économies nécessaires à réaliser.

BUDGET PREVISIONNEL 2019 COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION 24

CHARGES	Montant prévu	PRODUITS	Montant
Charges directes d'exploitation	prevu	Produits directs d'exploitation	prévu
60 Achats	33 350,00	70 Produits des activités	7 000,00
6010 - Achats de matières premières (boissons, etc)	200,00 €	7010 - Recettes des buvettes	7 000,00
6040 - Achat de prestations de service	150,00 €	7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas)	
6050 - Achats de matériel	29 500,00 €	7060 - Recettes des guichets	
6061 - Eau - Gaz - Electricité	700.00.6	7061 - Recettes engagements	7 000,00
6063 - Fournitures pour les activités - petit matériel 6064 - Fournitures administratives	700,00 € 600,00 €	7070 - Ventes de produits dérivés 7081 - Participations aux soirées (repas,etc)	
6068 - Autres matières et fournitures	2 200,00 €	7081 - Participations aux soriées (répas, etc) 7088 - Autres recettes d'activités	
7 dates matteres et roumitares	2 200,00 €	7000 Pauli 05 Tocolles à delivites	
61 Services extérieurs		74 Subventions d'exploitation	40 000,00
6110 - Organisations sous-traitées		7410 - Etat	•
6130 - Locations (matériel et équipements)		7417 - CNDS	2 500,00
6140 - Charges locatives		7418 - L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois	
•		aidés)	
6150 - Entretien et réparations		7419 - CNDS - Investissement chronométrage	14 000,00
6160 - Primes d'assurances		7440 Callantivités torritoriales	
6180 - Frais de colloques et conférences		7440 - Collectivités territoriales 7441 - Conseil Régional	
62 Autres services extérieurs	9 470,00	7441 - Conseil Départemental	3 000,00
6211 - Frais d'arbitrage	, 110,00	7443 - Conseil Départemental - Investissement chronométrage	15 000,00
6226 - Honoraires (encadrants)		7445 - Intercommunalité	
6230 - Relations publiques - CDOS	120,00		
6231 - Annonces et insertions publicitaires	100,00	7460 - Organismes sociaux	
6234 - Récompenses et cadeaux	4 000,00	7460 - Participation de la Fédération	5 500,00
6237 - Publications (affiches, programmes,)	2 100 00		
6251 - Frais de déplacement 6252 - Frais de restauration	2 100,00 1 200,00	75 Autres produits de gestion courante	
6253 - Frais d'hébergement	1 100,00	75 Adities produits de gestion codrante 7510 - Dons manuels	
6256 - Frais de missions et de représentation	500,00	7511 - Recettes publicitaires	
6260 - Frais postaux et frais de télécommunications	60,00	7560 - Cotisations des adhérents	
6270 - Services bancaires / Commissions	90,00	7581 - Participations pour stages de formation	
6280 - Frais divers	200,00	7585 - Produits de gestion courante	
		7/8 11/8	22.22
63 Impôts, taxes et versements assimilés 6300 - Autres impôts, taxes et versements assimilés		76 Produits financiers 7610 - Intérêts des fonds placés	80,00 80.00
6300 - Autres impots, taxes et versements assimiles		7610 - Interets des fonds places	80,00
6450 - Charqes de sécurité sociale et de prévoyance 6480 - Autres frais de personnel 65 Autres charqes de qestion courante 6516 - Droits d'auteur (SACEM) 6544 - Créances sur excercices antérieurs 6580 - Autres frais de gestion courante 6581 - Achat de licences - Cotisation FFN 6582 - Frais spécifiques pour événements 6583 - Frais de stages de formation	4 080,00 100,00 180,00 1 800,00 2 100,00		
66 Charges financières			
6611 - Intérêts des emprunts			
6680 - Autres charges financières			
·		·	
TOTAL I	46 900,00	TOTAL I	47 080,00
67 Charges exceptionnelles	180,00	77 Produits exceptionnels	
6712 - Amendes et pénalités	100,00	7710 - Produits exceptionnels	
6788 - Charges exceptionnelles diverses	180,00	7711 - Produit des amendes et pénalités	
			-
68 Dotation aux amortissements et provisions		78 Reprise sur amortissements et provisions	
6810 - Amortissements sur charges d'exploitation		7810 - Reprise sur amortissements et provisions	
6890 - Engagements à réaliser sur ressources affectées		7890 - Report des ressources non utilisées	
TOTAL II	180,00	TOTAL II	
70771211	.00/00	70171211	
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	47 080,00	TOTAL DES PRODUITS	47 080,00
04 Emploi dos contributione valentaires	44/ 070 65	07 Contributions valentaires on mature	44/07000
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature	116 978,00	87 Contributions volontaires en nature Dons en nature	116 978,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	36 280,00	Prestations en nature	36 280,00
Personnels bénévoles	80 698,00	Bénévolat	80 698,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES	164 058,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	164 058,00

COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION 24

Compte de Résultat Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES	Dépenses ¹ prévues	Dépenses ² réalisées	Ecarts ³ en euros	Ecarts ⁴ en %
rges d'exploitation				
60 Achats	31 680,00	4 327,06	-27 352,94	-86,34%
6010 - Achats de matières premières (boissons, etc)	200,00 €	260,31	60,31	30,16%
6040 - Achat de prestations de service 6050 - Achats de matériel	330,00 € 29 400,00 €	129,00 0.00	-201,00 -29 400,00	-60,91% -100,00%
6061 - Eau - Gaz - Electricité	27 400,00 €	0,00	0,00	-100,0076
6063 - Fournitures pour les activités - petit matériel	400,00€	763,90	363,90	90,98%
6064 - Fournitures administratives	450,00€	685,73	235,73	52,38%
6068 - Autres matières et fournitures	900,00€	2 488,12	1 588,12	176,46%
61 Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	
6110 - Organisations sous-traitées (traiteur, orchestre,)	0,00	0,00	0,00	
6130 - Locations (matériel et équipements)		0,00	0,00	
6140 - Charges locatives		0,00	0,00	
6150 - Entretien et réparations		0,00	0,00	
6160 - Primes d'assurances		0,00	0,00	
6180 - Frais de colloques et conférences		0,00	0,00	
62 Autres services extérieurs	8 370,00	9 234,95	864,95	10,33%
6211 - Frais d'arbitrage		0,00	0,00	
6226 - Honoraires (encadrants,)	600,00	0,00	-600,00	-100,00%
6230 - Relations publiques (CDOS,)	120,00	120,00	0,00	0,00%
6231 - Annonces et insertions publicitaires	200,00	0,00	-200,00	-100,00%
6234 - Récompenses et cadeaux 6237 - Publications (affiches, programmes,)	3 600,00	4 349,12 0,00	749,12 0,00	20,81%
6251 - Frais de déplacement	1 300,00	2 073,55	773,55	59,50%
6252 - Frais de deplacement	1 000,00	1 060,00	60,00	6,00%
6253 - Frais d'hébergement	700,00	955,26	255,26	36,47%
6256 - Frais de missions et de représentation	400,00	458,14	58,14	14,54%
6260 - Frais postaux et frais de télécommunications	150,00	59,35	-90,65	-60,43%
6270 - Services bancaires / Commissions	100,00	79,57	-20,43	-20,43%
6280 - Frais divers	200,00	79,96	-120,04	-60,02%
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	
6300 - Autres impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00	
64 Charges de personnel	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
6411 - Salaires	1 000100	0,00	0,00	100/0070
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance			0,00	
6480 - Autres frais de personnel	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
65 Autres charges de gestion courante	4 980,00	4 545,41	-434,59	-8,73%
6516 - Droits d'auteur (SACEM)	1 700,00	0,00	0,00	0,7070
6544 - Créances sur excercices antérieurs		0,00	0,00	
6580 - Autres frais de gestion courante		0,00	0,00	
6581 - Achat de licences - Cotisations	180,00	180,00	0,00	0,00%
6582 - Frais spécifiques pour événements	2 800,00	1 948,20	-851,80	-30,42%
6583 - Frais de stages de formation (athlètes, cadres, etc.)	2 000,00	2 417,21	417,21	20,86%
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	
6611 - Intérêts des emprunts	.,		0,00	
6680 - Autres charges financières			0,00	
TOTAL I	46 030,00	18 107,42	-27 922,58	-60,66%
	40 030,00	10 107,42	-27 722,30	-00,00%
67 Charges exceptionnelles	200,00	50,00	-150,00	-75,00%
6712 - Amendes et pénalités		0,00	0,00	
6788 - Charges exceptionnelles diverses	200,00	50,00	-150,00	-75,00%
68 Dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	
6810 - Amortissements sur charges d'exploitation			0,00	
6890 - Engagements à réaliser sur ressources affectées			0,00	
TOTAL II	200,00	50,00	-150,00	-75,00%
70771211		·		
A T-1-1-1 1 11 /T 1 11 T 1 11	46 230,00	18 157,42	-28 072,58	-60,72%
A = Total des charges directes (Total I + Total II)				
A = Total des charges directes (Total I + Total II) 86 Emploi des contributions volontaires				
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature				
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations	26 280,00	26 280,00	0,00	0,00%
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnels bénévoles	62 773,00	26 280,00 60 933,00	0,00 -1 840,00	0,00% -2,93%
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations	62 773,00		•	·
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnels bénévoles B = Total des contributions volontaires	62 773,00 89 053,00	60 933,00 87 213,00	-1 840,00 -1 840,00	-2,93%
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnels bénévoles	62 773,00	60 933,00	-1 840,00	-2,93%
86 Emploi des contributions volontaires Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnels bénévoles B = Total des contributions volontaires	62 773,00 89 053,00 135 283,00	60 933,00 87 213,00	-1 840,00 -1 840,00	-2,93% -2,07%

PRODUITS	Recettes ¹ prévues	Recettes ² réalisées	Ecarts ³ en euros	Ecarts ⁴ en %
luits d'exploitation	p. 0 . u . o		0.7.0400	011 70
70 Produits des activités	6 900,00	7 989,30	1 089,30	15,79%
7010 - Recettes des buvettes		0,00	0,00	
7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas)	800,008	0,00	-800,00	-100,00%
7060 - Recettes des guichets	/ 100 00	0,00	0,00	00.070/
7061 - Recettes engagements 7070 - Ventes de produits dérivés	6 100,00	7 989,30 0,00	1 889,30 0,00	30,97%
7081 - Participations aux soirées (repas,etc)		0,00	0,00	
7088 - Autres recettes d'activités		0,00	0,00	
74 Subventions d'exploitation	39 200,00	9 900,00	-29 300,00	-74,74%
7410 - Etat				
7417 - Ministère des Sports et CNDS - Fonctionnement	2 000,00	1 500,00	-500,00	-25,00%
7418 - L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois aidés)		0,00	0,00	
7419 - Ministère des Sports et CNDS - Investissement Lourd	14 000,00	0,00	-14 000,00	-100,00%
7440 - Collectivités territoriales				
7441 - Conseil Régional		0,00	0,00	
7442 - Conseil Départemental	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%
7443 - Conseil Départemental - Investissement Lourd	15 000,00	0,00	-15 000,00	-100,00%
7445 - Intercommunalité		0,00	0,00	
7460 - Organismes sociaux				
7460 - Participation de la Fédération	5 700,00	5 900,00	200,00	3,51%
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
7510 - Dons manuels	5,00	0,00	0,00	
7511 - Recettes publicitaires		0,00	0,00	
7560 - Cotisations des adhérents		0,00	0,00	
7581 - Participations pour stages de formation		0,00	0,00	
7585 - Produits de gestion courante		0,00	0,00	
F				
76 Produits financiers	130,00	88,60	-41,40	-31,85%
7610 - Intérêts des fonds placés	130,00	88,60	-41,40	-31,85%
TOTAL I	46 230,00	17 977,90	-28 252,10	-61,11%
_				
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
7710 - Produits exceptionnels		0,00	0,00	
7711 - Produit des amendes et pénalités		0,00	0,00	
70 Daniel	0.00	0.00	0.00	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	
7810 - Reprise sur amortissements et provisions 7890 - Report des ressources non utilisées		0,00	0,00	
7070 - Neport des ressources non diffisees		0,00	0,00	
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	
	· .	·	0,00	
	46 230,00	17 977,90	-28 252,10	-61,11%
A = Total des Produits directs (Total I + Total II)	10 200/00			
` · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· .			
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature	0,00	0,00	0,00	
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature	0,00 26 280,00	26 280,00	0,00	0,00%
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature	0,00			0,00%
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	0,00 26 280,00 62 773,00	26 280,00 60 933,00	0,00 -1 840,00	-2,93%
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Benévolat Benévolat	0,00 26 280,00	26 280,00	0,00	
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	0,00 26 280,00 62 773,00	26 280,00 60 933,00	0,00 -1 840,00	-2,93%
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Benévolat Benévolat	0,00 26 280,00 62 773,00 89 053,00	26 280,00 60 933,00 87 213,00	0,00 -1 840,00	-2,93% -2,07%
87 Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Benévolat Benévolat	0,00 26 280,00 62 773,00 89 053,00	26 280,00 60 933,00 87 213,00	0,00 -1 840,00	-2,93% -2,07%

- 1 Dépenses ou recettes inscrites à votre budget prévisionnel
- 2 Dépenses ou recettes réellement constatées à la clôture de votre saison
- 3 Différence entre les montants "prévus" et les montants "réalisés"
- 4 Ecart en pourcentage des montants "prévus" et des montants "réalisés"

Budget prévisionnel 2019

- Le budget prévisionnel 2019 est établi en prenant en compte les critères suivants :
- légère augmentation des subventions existantes Conseil Départemental et CNDS
- en attendant plus d'informations sur le maintien de la rétrocession de la LNA : maintien de cette rétrocession avec une légère baisse
- le maintien de l'investissement chronométrage (équipement recommandé par la FFN au niveau des comités départementaux)
- peu d'investissements matériels ou fournitures pour les activités à réaliser
- maintien des frais de déplacements, restauration et hébergement
- le maintien du budget récompenses / cadeaux
- le maintien des reversements aux clubs d'été
- le maintien de participations pour les stages de formation
 - <u>Détail du budget prévisionnel 2019</u> (cf tableau annexe)

	C	OMITE	DEPA	4 <i>RTEM</i>	ENTAL DE NATATION 24						
Bilan comparatif sur 4 ans											
			Exercice	comptab	le 2018 - 2017 - 2016 -2015						
CHARGES	Dépenses 2018	Dépenses 2017	Dépenses 2016	Dépenses 2015	PRODUITS Recettes Rec						
Charges directes d'exploitation			19		Produits directs d'exploitation						
60 Achats	4327,06	2899,36	2494,78	1828,15	70 Produits des activités 7 989,30 5 988,00 4 725,50 4 417,						
6010 - Achats de matières premières (boissons, etc)	260,31	175,23 129,00	120.00	33,23 129,00	7010 - Recettes des buvettes						
6040 - Achat de prestations de service 6050 - Achats de matériel	129,00	851,20	129,00 1044,02	451,13	7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas, belote)						
6061 - Eau - Gaz - Electricité		031,20	1044,02	431,13	7060 - Recettes des guichels 7061 - Recettes engagements 7 989,30 5 988,00 4 725,50 4 417,						
6063 - Fournitures pour les activités - petit matériel	763,90	56,70	596,69	258,35	700 - Ventes de produits dérivés						
6064 - Fournitures administratives	685,73	436,28	426,32	171,74	7081 - Participations aux frais (repas,transport, formations,etc)						
6068 - Autres matières et fournitures	2488,12	1250,95	298,75	784,70	7087 - Autres recettes d'activités						
6071 - Achats pour la revente	2400,12	1230,73	270,13	704,70	7007 Fiditos receitos a activitos						
5071 7101015 pour la rovolto											
61 Services extérieurs					74 Subventions d'exploitation 9 900,00 12 000,00 7 951,51 10 420,						
6110 - Organisations sous-traitées					7410 - Etat						
6130 - Locations (matériel et équipements)					7417 - Ministère des Sports et CNDS 1 500,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00						
6140 - Charges locatives					7418 - CNASEA - Emplois aidés 7419 - Autres ministères						
6150 - Entretien et réparations 6160 - Primes d'assurances					7419 - Adules ministeres						
6180 - Frais de colloques et conférences					7440 - Collectivités territoriales						
•					7441 - Conseil Régional						
62 Autres services extérieurs	9 234,95	6 198,09	7 604,23	6 442,96	7442 - Conseil Général 2 500,00 4 000,00 2 000,00 2 000,						
6211 - Prestations Maître Nageur					7443 - Commune						
6226 - Honoraires (encadrants)	100.00	100.00	100.00	100.00	7445 - Intercommunalité						
6230 - Relations publiques 6231 - Annonces et insertions publicitaires	120,00	120,00	120,00 161,12	100,00	7460 - Organismes sociaux						
6234 - Récompenses et cadeaux	4 349,12	3 562,90	4 550,08	2 893,96	7460 - Organismes sociation 7460 - Participation de la Fédération 5 900,00 6 000,00 5 951,51 6 420,						
6237 - Publications (affiches, programmes,)	4 349,12	3 302,90	4 330,06	2 093,90	7400 - Farticipation de la Federation 5 900,00 6 000,00 5 951,51 6 420,						
6251 - Frais de déplacement	2 073,55	800,82	1 266,73	1 347,39							
6252 - Frais de restauration	1 060,00	854,64	874,13	927,95	75 Autres produits de gestion courante						
6253 - Frais d'hébergement	955,26	00 1,0 1	270,00	813,00	7510 - Dons manuels						
6254 - Frais d'Engagements Compétitions			,	5.5/55	7511 - Recettes publicitaires						
6256 - Frais de missions et de représentation	458,14	435,72	160,41	121,47	7560 - Cotisations des adhérents						
6260 - Frais postaux / Frais internet	59,35	144,27	125,86	72,69	7581 - Participations pour stages de formation / déplacements						
6270 - Services bancaires / Commissions	79,57	96,14	75,90	70,34	7585 - Produits de gestion courante						
63 Impôts, taxes et versements assimilés 6300 - Autres impôts, taxes et versements assimilés 64 Charqes de personnel 6411 - Salaires 6450 - Charques de sécurité sociale et de prévoyance					76 Produits financiers 88,60 113,40 102,54 46, 7610 - Intérêts des fonds placés 88,60 113,40 102,54 46,						
6480 - Autres frais de personnel											
45 Autros charges de gestion courante	4 545,41	6 128,77	2 747 00	4 433,18							
65 Autres charges de gestion courante 6516 - Droits d'auteur (SACEM)	4 343,41	0 120,77	2 767,00	4 433,10							
6544 - Créances sur excercices antérieurs											
6580 - Autres frais de gestion courante											
6581 - Achat de licences - Cotisations	180,00	180,00	180,00	180,00							
6582 - Frais spécifiques pour événements	1 948,20	3 044,77	1 387,00	3 823,03							
6583 - Frais de stages de formation	2 417,21	2 904,00	1 200,00	430,15							
66 Charges financières											
6611 - Intérêts des emprunts											
6680 - Autres charges financières											
TOTAL I	18 107.42	15 226,22	12 866,01	12 704,29	TOTAL I 17 977,90 18 101,40 12 779,55 14 884,						
			12 000,01								
67 Charges exceptionnelles	50,00	300,00		1 000,00	77 Produits exceptionnels 9,89						
6712 - Amendes et pénalités					7710 - Produits exceptionnels 9,89						
6788 - Charges exceptionnelles diverses	50,00	300,00		1 000,00	7711 - Produit des amendes et pénalités						
68 Dotation aux amortissements et provisions					78 Reprise sur amortissements et provisions						
6810 - Amortissements sur charges d'exploitation					7810 - Reprise sur amortissements et provisions						
6890 - Enqagements à réaliser sur ressources affectées					7890 - Report des ressources non utilisées						
TOTAL II	50,00	300,00		1 000,00	TOTAL II 9,89						
	- 55,50	300,00		. 555,56	// 16/						
harges indirectes											
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers											
Autres											
TOTAL DES CHARGES	18 157,42	15 526,22	12 866,01	13 704,29	TOTAL DES PRODUITS 17 977,90 18 111,29 12 779,55 14 884,						
O/ Frantsi das santribution	07.040.00	01 707 60	// /5/ 00	750.00	07.00 01.70/.00						
86 Emploi des contributions volontaires	87 213,00	91 706,00	66 456,00	753,00	87 Contributions volontaires en nature 87 213,00 91 706,00 66 456,00 753,						
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations	26 280,00	28 040,00	20 760,00		Dons en nature 26 280,00 28 040,00 20 760,00						
Personnels bénévoles	60 933,00	63 666,00	45 696,00	753,00	Prestations en nature 26 280,00 28 040,00 20 760,00 86névolat 60 933,00 63 666,00 45 696,00 753,						
	30 733,00	55 550,00	.0 070,00	, 33,00							
Solde Créditeur : Excédent		2 585,07		1 179,99	Solde Débiteur : Déficit 179,52 86,46						
					2000						

TOTAL GENERAL DES PRODUITS 105 370,42 109 817,29 79 322,01 15 637,28

TOTAL GENERAL DES CHARGES 105 370,42 109 817,29 79 322,01 15 637,28

CND24: Année 2	019 Prévision						Ba	ssin	, -	-	Officiels/	_		Evaluateurs	s	_			Admir	nistratio	n CND24		r
Date	Libellé	Pass'sport de l'eau	Pass competition	Lieu	Туре	Nbre Ligne	Durée compétition/ réunion, cession	Prix ligne/heure	Total Euro	Nbre	Prix heure	Total Euro	Nbre	Prix heure	Total Euro	Heures Président	Heures Secrétaire	Heures officiels	Heures Trésorier	Heures autres	Nbre d'heure	Prix heure	Total Eu
							В	c	D=A×BXC	E	F	G = B x E x F	н		J=B×H×I	к		м	N	0	P = K + L + M + N + O	Q	R = P × C
	Dossiers de subvention AG Comité d'Aquitaine Mont de marsan				Administration Administration			40 40	0		12 12	0		12 12	0	32 8			16		48 8	12 11	576 88
	Réunion CD24 AG CODIR N°1				Administration			40	0		12	0		12	0	24	7	1	16	0	48	12	576
	Réunion CD24 N°2				Administration			40	0		12	0		12	o	7	4	1	2	0	14	12	168
	Réunion CD24 N*3				Administration			40	ō		12	0		12	0	7	4	1	2	0	14	12	168
	Réunion CD24 N°4				Administration			40	0		12	0		12	0	7	4	1	2	0	14	12	168
	Réunion CD24 N°5				Administration			40	0		12	0		12	0	7	4	1	2	0	14	12	168
	Réunion CD24 N°6				Administration			40	0		13	0		13	0	7	4	1	2	0	14	13	182
2019	Réunion CD24 N°7				Administration			40	0		14	0		14	0	7	4	1	2	0	14	14	196
2019	AG CDOS			Périgueux	Administration			40	0		12	0		12	0	0		i	i	i	0	12	0
2019	Réunion Conseil départemental			Périgueux	Administration			40	0		12	0		12	0	0		ł	ł		0	12	0
2019	Réunion CD24 N°3 Réunion préparation règlement saison 2020			Bergerac	Administration			40	0		12	0		12	0	20	4	3		20	47	12	564
	Réunion Dossier de labélisation CNDS			Périgueux	Administration			40	0		12	0		12	0	0		0	ļ		0	12	0
	réunion formation des officiels			Périgueux	Administration		3	40	0	65	12	2 340		12	0			3			3	12	36
	Réunion Nouvelle Aquitaine							40	0		12	0		12	0	0	ĺ	Ĩ	Ĩ	ĺ	0	12	0
	AG LNNA Anglet				Administration			40	0		12	0		12	0	8		i	i		8	12	96
	CODIR LNNA N°1				Administration			40	0		12	0		12	0	8		ŀ	ŀ		8	12	96
	CODIR LNNA N°2				Administration			40	0		12	0		12	0	8			ļ		8	12	96
	CODIR LNNA N°3				Administration			40	0		12	0		12	0	8					8	12	96
	CODIR LNNA N°4 CODIR LNNA N°5				Administration Administration			40 40	0		12 12	0		12 12	0	8					8	12 12	96 96
	CODIR LNNA N°5				Administration			40	0		12	0		12	0	8		i	i	i	8	12	96
	Championnats départementaux hiver		Oui	Périgueux BdB	Compétition	6	16	40	3 840	24	12	4 608		12	U	24	24	144	i	192	384	12	4 608
	ENF sur créneau clubs	Oui	Oui	Périgueux BdB	ENF	3	3	40	360	24		0	2	12	72	1	2-7	144	i	131	1	12	12
10/02/2019		Oui	Oui	St Astier	Compétition	4	8	40	1 280	24	12	2 304	-		/-	î	8	2	ļ		11	12	132
	NATATION ARTISTIQUE: INTER REGION JUNIORS			Périgueux BdB	Animation	6	20	40	4 800	24	12	5 760				1	20	2	ļ	200	223	12	2 676
23/03/2019				Périgueux BdB	Animation	6	10	40	2 400	24	12	2 880				1	10	2			13	12	156
24/03/2019	NATATION ARTISTIQUE: SYNCHRO NAT REGIONAL			Périgueux BdB	Animation	6	10	40	2 400	24	12	2 880				1	10	2		120	133	12	1 596
31/03/2019	JOQUA 6			Bergerac	Compétition	6	8	40	1 920	24	12	2 3 0 4				1	8	2	i	i	11	12	132
06/04/2019	NANCUP			La Rochelle	Compétition			40	0		12	0	2	12	0	8	20	24	ł	24	76	12	912
07/04/2019	NANCUP			La Rochelle	Compétition			40	0		12	0	2	12	0	8	0	24	ļ	24	56	12	672
04/05/2019	ENF sur créneau clubs	Oui		Bergerac	ENF	3	3	40	360			0	2	12	72	1		l	Į.		1	12	12
	Coupe IC Avenirs et jeunes		Oui	Périgueux BdB	Compétition	6	8	40	1 920	24	12	2 304				1	8	2			11	12	132
	Championnats départementaux Eté		Oui	Bergerac	Compétition	6	16	40	3 840	24	12	4 608				24	24	144	Ì	192	384	12	4 608
	Compétition Eté		Oui	Montpon	Compétition	5	8	40	1 600	20	12	1 920				1	10	2	ì	24	37	12	444
	Compétition Eté		Oui	Sarlat	Compétition	5	8	40	1 600	20	12	1 920				1	10	2	1	24	37	12	444
oct19			Oui		Compétition	6	8	40	1 920	24	12	2 304				1	8	2	!		11	12	132
	Interclubs Toutes catégories Poules départementales 24/47			47	Compétition		8	40	0	24	12	2 304				8	١.	١.,			8	12	96
	JOQUA 2 Championnats départementaux hiver demi-fond		Oui		Compétition	6	8	40 40	1 920	24	12	2 304				6	4	2 144		32	44	12	528
	Championnats départementaux hiver	Oui	Oui	Borgorae	Compétition ENF	6	16	40	3 840 360	24	12	4 608 0	2	12	72	24	24	144	ĺ	192	384	12 12	4 608
	ENF sur créneau clubs JOQUA 3	Oui	Oui	Bergerac	Compétition	6	8	40	1 920	24	12	2 304	2	12	72	1	8	2	l		11	12	132
	Gestion sportive jeunes		Oui		ENF	0	30	40	1 920	24	12	0	2	12	720	30	30	-	!		60	12	720
	Gestion sportive jeunes Gestion sportive Juniors et plus				Compétition		30	40	0		12	0	2	12	720	72	30	l			102	12	1 224
	Gestion diverses mails, courriers, etc.				Administration		30	40	0		12	0	_	12	0	192	30		48		270	12	3 240
								L								L		L	L				<u>L</u>
•							262		36 280			47 652			1 656	591	321	515 Heures		1044			30 790
otal équipemen	44/4-	36 280	F				Heures	J	Euro	ı		Euro			Euro	<u> </u>		neures			Heures	j	Euro

 Total équipements sportifs
 36 280 Euro

 Total bénévolat
 80 098 Euro

 Total
 116 378 Euro





STATUTS TYPES APPLICABLES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX

Validés par l'Assemblée Générale des 1er, 2 et 3 juin 2018

TITRE I: BUTS ET COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL	2
Article 1 : Buts	2
Article 2 : Durée et siège social	2
Article 3 : Pouvoirs et composition	3
TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
Article 4 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale	3
Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale	3
Article 6 : Réunion de l'Assemblée Générale	3
TITRE III : LE COMITÉ DIRECTEUR	4
Article 7 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur	4
Article 8 : Composition du Comité Directeur	4
Article 9 : Élection du Comité Directeur	4
Article 10 : Réunion du Comité Directeur	5
TITRE IV : LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL	
Article 11 : Missions et rôles du Président	5
Article 12 : Élections du Président et du Bureau Départemental	5
Article 13 : Rémunération	5
Article 14 : Vacances de la Présidence et du Bureau Départemental	6
TITRE V : LES AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL	6
Article 15 : Les commissions	
TITRE VI : MOYENS D'ACTIONS	
Article 16 : Les moyens financiers	6
TITRE VII: MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION	7
Article 17 : Modification des Statuts	7
Article 18 : Dissolution	7
Article 19 : Publicité	8



NATATION LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION

STATUTS COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA DORDOGNE

TITRE I: BUTS ET COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL

DE LA DORDOGNE (CND24)
DE LA LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE AQUITAINE (LNNA)

Article 1: Buts

Dans le cadre des Statuts et règlements Administratifs et Sportifs de la Fédération Française de Natation et de la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine et au sens des disciplines prévues : Natation Course, Plongeon, Water-Polo, Natation Artistique, Natation en Eau libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales d'éveil, récréatives, de découvertes et de loisirs aquatiques, le Comité Départemental a pour but :

- d'organiser, de développer et de contrôler la pratique, avec notamment les actions de formation physique et sportive qu'elle implique, de la Natation dans son ressort territorial ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la Ligue Régionale dont il relève agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, les pouvoirs publics du département, les personnes physiques ou morales de ce même département susceptibles de contribuer à son action, les autres Comités Départementaux relevant du même Ligue Régionale.

Le Comité Départemental peut en outre par délégation de cette Ligue Régionale, exercer certaines attributions de celui-ci dans les domaines administratifs, financier et sportif.

Le Comité Départemental œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de protection de l'environnement dans ses actions.

Les moyens d'action du Comité sont notamment :

- L'organisation des compétitions départementales, championnats, challenges, coupes, etc. ;
- l'organisation de manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncée ci-dessus ;
- l'organisation de conférences, cours, stages, de centres de perfectionnement sportif et formation des cadres administratifs et techniques en coordination avec la Ligue Régionale ;
- l'attribution de récompenses ;
- la publication d'un bulletin d'informations officielles, de règlements et de documentations techniques.

Article 2 : Durée et siège social

Le Comité Départemental de la Dordogne créé, sous forme d'association déclarée, placé sous le contrôle direct et la responsabilité de la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, reconnue d'utilité publique, modifie ses statuts par référence à l'article 18 desdits statuts. Sa durée est illimitée.

Son siège social est à

COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION CDOS 46 RUE KLEBER 24000 PERIGUEUX





Article 3: Pouvoirs et composition

Les pouvoirs délégués au Comité Départemental s'exercent sur les associations affiliées à la Fédération Française de Natation, constituées dans les conditions prévues par l'article L.121-1 du Code du Sport, ayant leur siège dans le ressort territorial de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Comité Départemental comprend les associations affiliées à la Fédération Française de Natation dont le siège social se situe dans ledit ressort territorial.

TITRE II: L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 4 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote sur le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

Elle choisit son Bureau qui peut être celui du Comité Directeur.

Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants des associations sportives affiliées à jour financièrement avec la Fédération, la Ligue Régionale et le Comité Départemental dont elles dépendent, chaque association déléguant un représentant à cet effet.

Ces représentants doivent être licenciés à la Fédération. Lors des Assemblées Générales Départementales, les représentants des associations sportives affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédant l'Assemblée Générale Départementale.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Bureau.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le guart des voix représentées.

A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Article 6 : Réunion de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée soit, par son Président, soit à la demande du quart au moins des membres de ladite Assemblée représentant au moins le quart des voix.

Son ordre du jour est établi par le Comité Directeur.

Les procès-verbaux des séances d'Assemblée Générale seront adressés sous huitaine à la Lique Régionale de Nouvelle Aquitaine qui en assurera la transmission à la Fédération





Française de Natation. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité.

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par « écrit » dans la quinzaine qui suit la tenue des réunions d'Assemblée Générale.

TITRE III: LE COMITÉ DIRECTEUR

Article 7 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur

Le Comité Directeur Départemental pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts. Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le Comité Départemental organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur Régional. Le programme du Championnat départemental doit être sauf autorisation de la Ligue Régionale celui des Championnats nationaux.

Les gagnants du Championnat départemental par équipe ou individuels prennent le nom de Champions départementaux.

Les Règlements sportifs de la Fédération sont applicables aux épreuves officielles du Comité Départemental.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés au Comité Directeur Départemental.

Article 8 : Composition du Comité Directeur

Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de vingt et un membres, dont un médecin licencié. Un seul club ne pourra pas avoir plus de 34% (trente-quatre pourcent) de membres au sein du Comité Directeur.

Concernant la représentation féminine, les dispositions prévues à l'article 8 des Statuts fédéraux et à l'article 5 du Règlement Intérieur fédéral doivent être interprétées comme un objectif à atteindre.

Les postes susceptibles d'être attribués à ces derniers titres et qui ne pourraient l'être, resteront vacants jusqu'à la plus prochaine élection au Comité Directeur.

Article 9 : Élection du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Départementale. Les membres sortants sont rééligibles.

Seules peuvent être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix-huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles n'a pas été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.





Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation dans le ressort territorial du Comité Départemental.

Article 10 : Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur doit se réunir au moins trois fois par an, par convocation de son Président. Les procès-verbaux des séances du Comité Directeur Départemental seront adressés sous quinzaine à la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine qui en assurera la transmission à la Fédération Française de Natation. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité.

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par "imprimés" dans la quinzaine qui suit la tenue des réunions du Comité Directeur Départemental.

Le ou les cadres techniques mis à disposition et/ou les agents rétribués de la Ligue Régionale, peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur. Les membres du Comité Directeur ont le droit d'assister avec voix consultative aux réunions des organismes départementaux.

TITRE IV: LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL

DE LA DORDOGNE (CND24)

DE LA LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE AQUITAINE (LNNA)

Article 11 : Missions et rôles du Président

Le Président du Comité Départemental préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité Départemental dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

Toutefois, la représentation du Comité Départemental en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

Article 12 : Élections du Président et du Bureau Départemental

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur Départemental, par l'Assemblée Générale Départementale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

Le Comité Directeur Départemental comprend un Bureau dont les membres sont choisis, en son sein, au scrutin secret pour une durée de quatre ans.

Les autres membres du Bureau, qui comprend au moins un Secrétaire et un Trésorier, sont élus par le Comité Directeur Départemental.

Article 13: Rémunération

Les fonctions au sein du Comité Directeur Départemental ne sont pas rémunérées. Les membres du Comité Directeur Départemental convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs frais de déplacement.





De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du Comité Directeur Départemental, ou désignés par lui.

Article 14 : Vacances de la Présidence et du Bureau Départemental

En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur Départemental procède à l'élection, au scrutin secret d'un membre du Bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

L'élection du Président doit intervenir au cours de la plus prochaine Assemblée Générale qui le choisit parmi les membres du Comité Directeur Départemental complété au préalable, le cas échéant.

En cas de vacance, pour quelque motif que ce soit au sein du Comité Directeur Départemental, il devra être pourvu au remplacement du ou des membres intéressés lors de la plus proche Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

TITRE V: LES AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

DE LA DORDOGNE (CND24)
DE LA LIGUE REGIONALE DE NOUVELLE AQUITAINE (LNNA)

Article 15: Les commissions

Le Comité Directeur Départemental est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement.

Les membres de ces commissions peuvent être choisis, en dehors du Comité Directeur Départemental, mais au moins un membre de ce Comité doit faire partie de chacune d'elles.

TITRE VI: MOYENS D'ACTIONS

Article 16: Les moyens financiers

Les ressources du Comité Départemental sont :

- 1° Les parts qui peuvent être éventuellement versées par la Ligue Régionale sur le montant des licences délivrées par le département.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la Fédération Française de Natation le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales.
- 3° La participation aux frais de tirage du bulletin, les droits d'engagement, les pénalités, les forfaits, les dépassements de temps, tels que fixés par le Comité Directeur et approuvés par l'Assemblée Générale.
- 4° Les recettes des manifestations sportives, de promotions, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Comité Départemental ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire.





Le Comité Départemental ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

Des comptes pourront être ouverts, soit au Centre de chèques Postaux, soit dans une Banque ou un Etablissement de Crédit du ressort du Comité Départemental. Ils auront l'intitulé suivant : Fédération Française de Natation. Comité Départemental de Natation de la Dordogne domicilié au CDOS 46 RUE KLEBER 24000 PERIGUEUX.

Ces comptes fonctionneront sous les signatures des personnes accréditées par le Comité Directeur Départemental.

Les noms de ces personnes seront communiqués à la Ligue Régionale et à la Fédération Française de Natation.

TITRE VII: MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17: Modification des Statuts

Les dispositions des présents statuts ne peuvent être modifiées que par une Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Comité Directeur Départemental ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations du Département.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette Assemblée, au moins un mois à l'avance.

Ces modifications doivent être adoptées par la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents.

Article 18: Dissolution

Le Comité Départemental ne peut être dissout que par décision d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette Assemblée doit réunir au moins la moitié des voix attribuées aux associations sportives dans les conditions fixées à l'article 5 des présents statuts.

Si cette proportion n'est pas atteinte, ladite Assemblée est convoquée à nouveau à quinzaine. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des délégués présents. En tout état de cause, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des voix des délégués présents.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité Départemental.

Elle attribue l'actif net à la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine de la Fédération Française de Natation en même temps qu'il lui est fait retour des archives, challenges etc. détenus par le Comité Départemental.

En aucun cas, les membres du Comité Départemental ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise, le cas échéant, de leurs apports personnels, une part quelconque des biens de ce Comité.

7





TITRE VIII: PUBLICITÉ

Article 19 : Publicité

Les présents statuts sont transmis à la Ligue Régionale, à la Fédération Française de Natation, à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur Départemental, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture de la Dordogne (ou Sous-Préfecture).



DEVIS 2017042103

Date: 21/04/2017

N° VERSION:

REF. CLIENT: F241002

COMITE DEPARTEMENTAL NATATION 24

EXPEDITEUR:

STRAMATEL

19 RUE DU XIV JUILLET

ZI de Bel Air

Règlement:

44850 LE CELLIER

24100

BERGERAC

Tél.+33(0)2 40 25 46 90 Fax+33(0)2 40 25 30 63

Chèque à Réception

FRANCE

E-Mail stramatel@stramatel.fr

N°		Produit	P. U. Euro	Qté	Px Total Euro
1 F	PC9.6.8	Afficheur électronique natation. Lisibilité 35 m	3 900,00	1	3 900,00
A	Afficheur temps de na	atation		-	2 233,23
2 4	Aquaconnect 6	Boitier de connexion 6 lignes d'eau		.	
E		n pour Plaques de touches - plaques de faux départ poires de doublages	2 025,00	1	2 025,00
			 	ı	ı
	Aquastart 6 Système de départ po	Système de départ 6 lignes d'eau	2 100,00	1	2 100,00
	_ivré avec Flash - hau				
	onctionne sur batteri				
	Startson + six hauts p	arleurs			
1	Aquasport V	Système de chronometrage		4	0.000.00
		étrage pour compétitions officielles - Logiciel mpatible extranat - PC - imprimante - interface -	3 900,00	1	3 900,00
	•	imprimante + flight case			
5 [DDIVERS				
-	Doirea manuellas da d	doublogo	40,00	12	480,00
-	Poires manuelles de d				
0 6	Emballage spécifiqu	Emballage spécifique	290,00	1	290,00
E	Emballage		200,00		200,00
				İ	
Délai de	fabrication 28	Jours	To	otal H.T.	12 695,00
Dolai ac	145115411011 20	00010	Frais	de port	58,00
Transit:	0	Jours	Montar	nt T.V.A.	2 550,60
Rèaleme	ent: Chòque	e à Récention	Tota	al T.T.C	15 303,60

Le matériel est garanti 3 ans PMO en atelier (sauf imprimante et PC : garantie constructeur). L'afficheur LED est garanti 10 ans.

Option plaques de touches : 6 plaques 2400 x 900 : 9 900 € HT ; chariot de transport : 1 490 € HT ; emballage : 350 € HT ; Transport : 140 € HT.

Option installation + formation : 930 € HT (déduire les frais de port et d'emballage soit 348 € sans les plaques et 838 € avec les plaques de touche).

La présente offre est valable 3 mois et est soumise aux conditions générales de vente et de garantie dont vous pouvez obtenir une copie sur simple demande

Bon pour accord (daté et signé) : Signature : M. NOEUNG DATE: 21/04/17 PAGE: 1

AQUASPORT V



Fonctions

PLAQUE TOUCHE

Interface de connexion : Sert à récupérer les signaux émis par la plaque de touche, la plaque de faux départ et la poire de doublage

STRAMATEL

AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

PISCINE Chronométrage natation

Chronométrage natation

AQUACONNECT

Aquasport Compatibilité :

Photo non contractuelle

Composition

- 1 ensemble de 6,8 ou 10 aquaconnect
- 1 ensemble de 6,8 ou 10 Poire de doublage
 - 1 notice d'installation

Réglementation

Au minimum, vous devez avoir une poire de doublage par ligne d'eau pour enregistrer la touche en semi-automatique. Si l'interface reçoit le signal de la plaque de touche alors le temps de la poire de doublage est enregistré à titre informatif

Descriptif technique

Intérieure ou extérieure Transmission: Utilisation:

305 x 165 x 349 mm Alimentation: Dimensions:

par l'interface

STRAMATEL AFFICHAGE ÉLECTROMIQUE

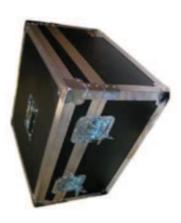
Chronométrage natation

AQUASPORT V









Fonetions

Gestion des courses pour les compétitions de natation Extranat, Splash Meet Manager... Compatibilité: Logicielle:

Importation et exportation des résultats au format PCE3 Données:

Options

Gestion des compétitions de natation synchronisée Gestion des matchs de waterpolo AQUASYNC: AQUAWP:

Gestion des compétitions de plongeon. AQUADIVE:



filaire Socapex pour les éléments de chronométrage

USB entre l'interface et le PC de gestion.

550 x 500 x 300 m

Adaptateur 220V

Alimentation:

Dimensions:

Poids:

Descriptif technique utilisation : intérieur – bassin de compétition

1 interface de connexion Aquaswim USB

1 suite logicielle AQUASPORT V

1 valise de transport

1 imprimante Laser noir et blanc

Composition Photo non contractuelle

. Pc Portable

1 alimentation autonome/onduleur

1 notice

Portable sous Win7

Transmission:





AQUASPORT V



Chronométrage natation

AQUASTART







Fonetions

Gestion du départ pour les compétitions de natation Gestion du faux départ par signal sonore Faux Départ : Start:

Aquasport Compatibilité:

Options

Gestion des compétitions de natation synchronisée Gestion des matchs de waterpolo AQUASYNC: AQUAWP:

Gestion des compétitions de plongeon. AQUADIVE:

Réglementation

Le STARTSON doit être utilisé au bord du bassin sans son chargeur.

Si vous utilisez le chargeur, vous devez respecter une distance de sécurité de 2.5 mètres minimum.

1 haut-parleur 40W intégré à l'unité de contrôle

8 haut-parleur (1 par ligne d'eau)

1 notice d'installation

1 stroboscope 360° intégré à l'unité de contrôle 1 microphone avec déclenchement du départ

1 système de départ Composition Photo non contractuelle

Intérieure ou extérieure filaire Transmission: Utilisation:

Batterie 12 v interne rechargeable Alimentation:

Poids:

Descriptif technique

305 x 165 x 349 mm Dimensions:



Chronométrage natation

PLAQUE DE TOUCHES



Photo non contractuelle

Composition

- 1 plaque de touches
- 4 capteurs de pression
- 1 câble de connexion de 2.8 m
- 1 notice d'installation

Descriptif technique

Intérieure ou extérieure Transmission: Dimensions: Utilisation:

2445 x 905 x 10 mm Matériaux :

Plastique, PVC, Inox, Antidérapant

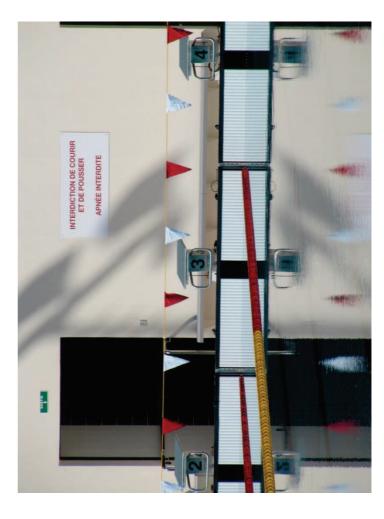
Poids:

Fonetions

Elle transmet l'information au boitier de jonction puis à l'interface de chronométrage. La plaque de touches permet d'enregistrer les appuis des nageurs à chaque virage.

Réglementation

Pour équiper un bassin de 25 ou 50 m (1 ou 2 plaques de touches) la longueur du bassin doit être au minimum de 25.01 m pour le bassin de 25 m et 50.02 m pour le bassin de 50 m



AQUATOUCH



Chronométrage natation

CHARIOT DE TRANSPORT



Photo non contractuelle

Composition

- 1 plaque de touches
- 4 capteurs de pression
- 1 câble de connexion de 2.8 m
 - 1 notice d'installation

Descriptif technique

Intérieure ou extérieure Transmission: Utilisation:

Plastique, PVC, Inox, Antidérapant 2445 x 905 x 10 mm Dimensions:

Matériaux : **Poids :**



STRAMATEL

AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

Chronométrage natation, waterpolo

TABLEAU D'AFFICHAGE DES RESULTATS PC 9.8.8

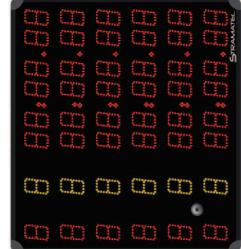


Photo non contractuelle

Composition

- 1 affichage composé d'un module
- 1 câble secteur souple 50m
 - 1 câble de contrôle
 - 1 boitier de jonction

Descriptif technique

 $1000 \times 920 \times 90 \text{ mm}$ Intérieure filaire 19kg Transmission: Dimensions: Utilisation: Poids:

35 m 9 cm Tailles des chiffres : Lisibilité :

230 v 50/60hz Alimentation:



Fonetions

Affiche les résultats de compétitions de natation, waterpolo, natation synchronisée, plongeon (les logiciels sont en option)

Natation:

Chronométrage: 6 x 6 chiffres rouges LED (9 cm) Ordre d'arrivée : 6 x 1 chiffres rouges LED (9 cm

Numéro de la ligne: 6 x 1 chiffres ambres LED (9 cm)

Waterpolo: Chronomètre, Points (équipe Blancs - équipe Bleus), numéro de période, temps morts, exclusions 20 secondes (jusqu'à 3)

Option

Autres modèles disponible sur demande avec options d'affichage complémentaires (nom des compétitions et des équipes etc....).

Autres fonctions d'affichage disponibles en fonction des options choisies (Plongeon, natation synchronisée PC 9.8.8_FR_A





O 170117a EH/IS

CDN 24 <u>Monsieur Laurent Pascaud</u> contact@cd24natation.com

Villeneuve, le 17/01/2017

Offre de prix

EQUIPEMENTS MOBILES (chronométrage semi-automatique)									
	• (
Désignation	Qté	P.U. H.T.	P.T. H.T.						
Ordinateur de gestion spécifique QUANTUM	1	1 050,00 €	1 050,00 €						
Interface QUANTUM omniaquatique	1	5 600,00 €	5 600,00 €						
Programme de gestion aquatique	1	300,00 €	300,00 €						
Batterie sèche pour alimentation interface Quantum	1	350,00 €	350,00€						
Poire OIT 5 (2 X 8 OIT5 + 2 de secours)	18	78,00 €	1 404,00 €						
Start time V complet	1	2 153,00 €	2 153,00 €						
3 Haut-parleurs mobiles + câbles	1	1 277,00 €	1 277,00 €						
Valise harnais simple 8 couloirs pour Quantum	1	3 998,00 €	3 998,00 €						
(inclus 8 poires OIT5)			-						
Enrouleur de câble 50 m	2	250,00 €	500,00€						
Tableau d'affichage PICCOLO 8 lignes "white"	1	8 500,00 €	8 500,00 €						
avec son kit de montage mural									
	-	TOTAL H.T.	25 132,00 €						
Mise en service et formation des utilisateurs o	dans vo	otre département	1 600,00 €						
	E	mballage et port	490,00€						
		TOTAL H.T.	27 222,00 €						
		TVA 20 %	5 444,40 €						
TOTAL T.T.C. 32									

Validité de l'offre : ANNEE 2017 Délai de livraison : 4 à 6 semaines

Modalité de règlement : Acompte de 30 % à la commande

OPTION			
Désignation	Qté	P.U. H.T.	P.T. H.T.
Lot de 6 plaques de touche (190 x 90)	1	10 954,00 €	10 954,00 €
Lot de 6 plaques de touche (200 x 60)	1	9 442,00 €	9 442,00 €
Lot de 6 plaques de touche (150 x 60)	1	8 501,00 €	8 501,00 €
Valise harnais 6 couloirs pour Quantum (inclus 6 OIT5)	1	3 102,00 €	3 102,00 €